



Contribution de la médecine traditionnelle à la santé publique : la feuille de coca

Rapport du Secrétariat

1. Les organes directeurs ont reconnu l'importance et l'intérêt croissants sur le plan mondial de la médecine traditionnelle et de la médecine complémentaire ou parallèle¹ (appelée ici « médecine traditionnelle ») pour la prestation des soins de santé au niveau national.²
2. La médecine traditionnelle représente la somme totale des connaissances, compétences et pratiques qui reposent, rationnellement ou non, sur les théories, croyances et expériences propres à chaque culture, et qui sont utilisées pour préserver la santé et pour prévenir, diagnostiquer, traiter et guérir des maladies physiques et mentales. Les « médicaments à base de plantes » comprennent des plantes, des matières végétales, des préparations à base de plantes et des produits finis qui contiennent en tant que substances actives des parties de plantes, d'autres matières végétales ou des associations de plantes. L'usage traditionnel des médicaments à base de plantes se rapporte à l'utilisation très ancienne de ces médicaments.³
3. Une plante ou une partie particulière d'une plante peut être classée dans différentes catégories, par exemple médicament, aliment fonctionnel/aliment-santé, supplément diététique ou aliment, selon la finalité de son utilisation et le cadre réglementaire national.
4. Dans les cultures andines, les feuilles de l'arbuste à coca ou cocaïer (*Erythroxylon coca*) sont depuis des temps immémoriaux mâchées ou sucées avec une pincée de cendre alcaline et utilisées comme stimulant et comme supprimeur de l'appétit de même que pour accroître l'endurance en haute altitude. La cocaïne est extraite des feuilles de coca, dont les principaux constituants chimiques sont un mélange complexe d'alcaloïdes du tropane, principalement la cocaïne, et d'autres esters de l'ecgonine.
5. Les feuilles de coca sont utilisées depuis très longtemps par les habitants de certains pays et certaines régions à des fins sanitaires, par exemple pour soulager les troubles gastro-intestinaux et respiratoires et traiter le mal d'altitude. Toutefois, les données de la recherche ne sont sans doute pas

¹ Dans certains pays où la médecine traditionnelle ne fait pas partie du système national de soins de santé, on parle souvent de médecine « complémentaire », « parallèle » ou « non conventionnelle ».

² Voir par exemple la résolution WHA56.31 sur la médecine traditionnelle.

³ Document WHO/EDM/TRM/2000.1.

encore suffisantes pour prouver que la consommation de feuilles de coca n'a que des avantages pour la santé et n'entraîne pas de conséquences préjudiciables pour la santé, étant donné la nature particulière de la feuille de coca et de ses constituants chimiques.

6. La feuille de coca et certains de ses constituants, y compris la cocaïne, sont inscrits au Tableau I de la Convention unique des Nations Unies sur les stupéfiants de 1961. En vertu de l'article 1 de la Convention, le terme « cocaïer » désigne « toute espèce d'arbuste du genre *Erythroxylon* » et l'expression « feuille de coca » désigne « la feuille du cocaïer, à l'exception de la feuille dont toute l'ecgonine, la cocaïne et tout autre alcaloïde ecgoninique ont été enlevés ». Le Comité OMS d'experts de la Pharmacodépendance donne des avis concernant l'inscription à un tableau des substances visées par cette Convention et par la Convention de 1971 sur les substances psychotropes.

Evaluation des médicaments traditionnels

7. Chaque Etat Membre a pour prérogative de disposer d'un cadre de réglementation et de règles qui lui sont propres pour l'évaluation de l'innocuité, de l'efficacité et de la qualité des médicaments – classiques ou traditionnels. Il n'y a pas de norme internationale uniforme applicable à l'évaluation réglementaire de l'innocuité, de l'efficacité et de la qualité des médicaments, notamment des médicaments traditionnels, et une telle norme ne peut être définie que par les autorités nationales compétentes en matière de réglementation. C'est pourquoi la réglementation nationale applicable aux médicaments varie d'un pays à l'autre.¹

8. Si une plante ou une partie d'une plante, y compris le cocaïer ou la feuille de coca, doit être utilisée comme médicament ou comme médicament traditionnel, son innocuité, son efficacité et sa qualité doivent correspondre aux normes réglementaire nationales, et seules les autorités nationales ont le droit de se prononcer sur la base des dispositions juridiques nationales.

MESURES A PRENDRE PAR LE CONSEIL EXECUTIF

9. Le Conseil exécutif est invité à prendre note du rapport ci-dessus.

= = =

¹ *National policy on traditional medicine and regulation of herbal medicines: report of a WHO global survey.* Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2005.